

POLITIQUE TARIFAIRE 2013-2014

"Sur proposition du président ou du directeur de l'établissement, le CA définit la **politique générale de tarification** des actions de formation continue, compte tenu du coût global de la formation continue évalué chaque année. S'agissant des cycles de formation initiale ouverts au public de la formation continue, la tarification doit être déterminée de telle sorte que les ressources supplémentaires obtenues par conventions de formation professionnelle couvrent les coûts additionnels de structure et de gestion et les coûts pédagogiques dus à des aménagements particuliers d'enseignement." Décret 18 oct. 1985, art. 6

En préalable au cadre tarifaire sont ajoutés les principes suivants :

1 Indexation sur le taux INSEE

Le tarif 2013-2014 est augmenté a minima en fonction de la variation au cours des douze derniers mois de l'indice des prix à la consommation (IPC, série ensemble des ménages) relevé par l'INSEE en janvier 2013, soit 1,3 %. (source : <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=29&date=20130110>)

2 Tarifs dégressifs

En fonction de la négociation qui sera opérée par le service commun, un tarif dégressif pourra être proposé à une entreprise en fonction du nombre de stagiaires formés, selon la grille suivante :

nombre de stagiaires	1 à 5	6 à 10	> 11
montant de l'escompte	0% à 5%	5% à 10%	10% à 15%

3 Inscription à l'université

L'inscription à toute formation **diplômante** au titre de la formation continue engage le stagiaire à s'acquitter auprès du service commun, en supplément des frais de formation, des droits d'inscription universitaires, tels que fixés par arrêté annuel publié au J.O.

4 Procédure d'exonération des frais de formation

"Des exonérations peuvent être accordées par le président ou le directeur de l'établissement aux stagiaires dont les frais de formation ne sont pas pris en charge au titre de la formation professionnelle. Dans ce cas, le stagiaire concerné doit acquitter une **redevance minimale** fixée par le CA." Décret 18 octobre 1985, art. 6

Le Président donne délégation au seul directeur du service commun aux fins d'exonérer partie des frais de formation de l'année en cours.

La procédure d'exonération devra être achevée préalablement à l'inscription.

Toute personne désirant faire une demande d'exonération devra remplir un dossier dont la composition sera dûment affichée. Le dossier comportera, en particulier, tout document permettant de justifier de la situation particulière conduisant à la demande d'exonération ainsi que d'une demande motivée par le stagiaire.

Ce dossier sera examiné par une commission d'exonération présidée par le directeur du service commun.

Il sera procédé annuellement, devant le CA, à un bilan de la politique d'exonération de la commission.

La redevance minimale est fixée à 50 €.

	2012-2013	2013-2014	% AUGMENTATION
RE FC/FI (Reprise d'Etudes Formation Continue/Formation Initiale)			
DUT TERTIAIRE	3 075 €	3 075 €	0,00%
DUT INDUSTRIEL	5 125 €	5 125 €	0,00%
LICENCE			
LICENCE 1 ou LICENCE 2 ou LICENCE 3	1 538 €	1 538 €	0,00%
LICENCE PRO	3 130 €	3 130 €	0,00%
MASTER			
MASTER 1	3 239 €	3 239 €	0,00%
MASTER 2	3 895 €	3 895 €	0,00%
DOCTORAT			
Par année de doctorat	1 948 €	1 948 €	0,00%
PREPARATION DIVERSE			
forfait pour 4 UE max.	950 €	950 €	0,00%
UNITES D'ENSEIGNEMENT			
UE Formation générale	8,20€/h	8,20€/h	0,00%
UE Formation spécialisée	12,50€/h	12,50€/h	0,00%
DU en RE			
Jusqu'à 100h. Coût de l'heure	12 €	12 €	0,00%
101h à 200h. Coût de l'heure	10 €	10 €	0,00%
201h à 300h. Coût de l'heure	9 €	9 €	0,00%
301 h à 400 h. Coût de l'heure	7,5 €	7,5 €	0,00%
401 h à 500 h. Coût de l'heure	7 €	7 €	0,00%
501h à 1000h. Coût de l'heure	5 €	5 €	0,00%
au-delà de 1000 h. Coût de l'heure	3,5 €	3,5 €	0,00%
CAS PARTICULIERS			
LICENCE INDUSTRIELLE (hors SUA) maintenance aéronautique	7 585 €	7 585 €	0,00%
Co-habilité INP Master SIGMA	6 700 €	6 700 €	0,00%
Agrégation	1 900 €	1 900 €	0,00%
FORMATIONS EN PROFESSIONNALISATION			
Licence Pro (APSIO, RSFS, CIIM, QCM)	6 000 €	6 000 €	0,00%
Master ICE	7 000 €	7 000 €	0,00%
DUT Technique de commercialisation	3 075 €	3 075 €	0,00%
Diplôme de FI en contrat de professionnalisation		9,15 € à 13,50 € /h	Nouveauté 2013

	2012-2013	2013-2014	% AUGMENTATION
VA & VAE (Validation des Acquis et Validation des Acquis de l'Expérience)			
V.A.	100 €	100 €	0%
PHASE 1 V.A.E.	100 €	100 €	0%
PHASE 2 V.A.E.			
avec accompagnement (24heures)	1 490 €	1 490 €	0%
sans accompagnement	490 €	620 €	26%
Report VAE phase 2 2010/2011	888 €	888 €	0%
post VAE prescription atypique	430 €	438 €	2%
Tarif personnes résidant à l'étranger (accompagnement individualisé)	1 000 €	1 000 €	0%
Tarif pour une 2ème VAE : accompagnement pédagogique seul		900 €	Nouveauté 2013
FORMATIONS FC DIPLOMANTES			
	7,30€ / 16 €	7,40€ / 16,20€	1,3%
DAEU			
Prise en charge	991 €	1 004 €	1,3%
FORMATIONS QUALIFIANTES LANGUES			
cours collectifs/préparation à une certification inter ou intra	13,33€ à 17,73€	13,33€ à 17,73€	0,0%
FORMATIONS FC QUALIFIANTES (hors langues)			
formations inter	entre 20,50€ et 41€	21€ à 42€	2,4%
formations groupe/intra (en heures groupe)	130,70 €	133,00 €	1,7%
PRESTATIONS			
Intervention expertise/audit	130 € à 220 €/h	133€à 225€/h	2,30%
UTL (Université du Temps Libre)			
<i>frais de dossier par personne</i>	18,00 €	18,00 €	0,00%
CYCLES DE CONFERENCE			
1 conférence : prix unitaire :	13,50 €	13,80 €	1,9%
1 Conférence : prix en cycle :	10,80 €	11,00 €	1,9%
Inscription multiple à tarif unique (hors ateliers)	474,00 €	483,00 €	1,9%
Les ateliers sont supprimés			

	2012-2013	2013-2014	% AUGMENTATION
Conférences du CUPPA			
1 conférence : prix unitaire :		15,00	Nouveauté 2013
5 conférences : prix du cycle :		50,00	Nouveauté 2013
5 conférences : prix du cycle : tarif étudiant		35,00	Nouveauté 2013

FORMATIONS FC DIPLÔMANTES

	Vol horaire	coût horaire 2012/2013	coût horaire 2013/2014	Coût total	Augmentation
DHEPS	180 H	10,26 €	10,56 €	1 900 €	2,7%
DUFRES	595 H	13,73 €	13,73 €	8 172 €	0,0%
DU IPFA	378H	15,48 €	15,68 €	5 927 €	1,3%
DEIS MASTER PRO	1085 H	15,60 €	15,60 €	16 926 €	0,0%
DUMET	393 H	7,30 €	7,40 €	2 908 €	1,3%
MASTER SCIENCES DE L'EDUCATION SPECIALITE FORMATION DE FORMATEURS	550 H	7,08 €	7,08 €	3 895 €	0,0%
DU TUTEUR DE STAGE	125 H	16,00 €	16,00 €	2 000 €	0,0%
DU ART THERAPIE	532 H	7,70 €	7,70 €	4 096 €	0,0%
DU THERAPIES FAMILIALES	645 H	10,49 €	10,49 €	6 766 €	0,0%
DU AUTISME ET ATD	270 H	12,53 €	12,53 €	3 383 €	0,0%
DU DECOUVERTE FREUDIENNE	220H	9,33 €	9,33 €	2 053 €	0,0%

diplôme sur 2 ans

diplôme sur 3 ans